Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260325-DLIB_2026032207-DE

# COMMUNE DE PLUGUFFAN

## Délibération du conseil municipal

Séance du 22 mars 2026
Délibération n°2026-03-22-07
Domaine d'intervention : 5.3
*Nomenclature « Actes »*
Nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux mars, à dix heures, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Isabelle COIGNARD et Monsieur Laurent FAVE.

Madame Isabelle COIGNARD a donné procuration à Monsieur Dominique LE CORRE.
Monsieur Laurent FAVE a donné procuration à Monsieur Ronan L'HER.

Madame Edith PLOUZENNEC a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Désignation de représentants au SIVU PLOMELIN-PLUGUFFAN pour la construction et la gestion d'une maison de retraite pour personnes âgées.**

Vu la décision d'institution du syndicat intercommunal à vocation unique Plomelin-Pluguffan pour la construction et la gestion d'une maison de retraite pour personnes âgées dont la commune est membre ;

Considérant que le comité syndical est composé de 10 délégués élus par les communes associées dont le nombre est réparti comme suit :

- 5 pour la commune de Pluguffan,
- 5 pour la commune de Plomelin.

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix (pour : 27 ; contre : 0; abstention : 0), de procéder par vote à main levée à la désignation des cinq membres délégués.

Sont candidats :

| | |
|---|---|
| Liste menée par Monsieur Pascal LINCOT | - Pascal LINCOT<br>- Edith PLOUZENNEC<br>- Véronique PLOUHINEC |
| Liste menée par Madame Viviane RAOUL | -Dominique CHEVAILLER |
| Liste menée par Monsieur Pierre-Yves BIGER | - Pierre-Yves BIGER |

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260325-DLIB_2026032207-DE

A l'issue du scrutin, après un vote à mains levées à 27 voix pour (contre : 0 ; abstention : 0), Monsieur Pascal LINCOT, Madame Edith PLOUZENNEC, Madame Véronique PLOUHINEC, Madame Dominique CHEVAILLER, Monsieur Pierre-Yves BIGER sont désignés pour représenter la commune de Pluguffan au comité du syndicat intercommunal à vocation unique Plomelin-Pluguffan pour la construction et la gestion d'une maison de retraite pour personnes âgées.

**Le Maire,**

**Pascal LINCOT**